



[SNJ - SNJ-CGT - CFDT-Journalistes - SGJ-FO]

## **Schéma national des violences urbaines : les journalistes doivent pouvoir exercer leur mission**

**Depuis quelques jours, l'ensemble de la profession dénonce le Schéma national des violences urbaines (SNVU), publié cet été en catimini par le ministère de l'Intérieur et la police nationale.**

Alors que la liberté de la presse est sacrée dans la Constitution, le SNVU enfonce un sérieux coin contre l'exercice de la profession de journaliste et la liberté d'informer et d'être informé. Une phrase saute aux yeux en page 4 : « La prise en compte du statut des journalistes telle que consacrée par le schéma national du maintien de l'ordre, ne trouve pas à s'appliquer dans un contexte de violences urbaines ».

En somme, les journalistes c'est : circulez, il n'y a rien à voir !

Très vite, des organisations syndicales représentatives de la profession et la Ligue des Droits de l'Homme ont mandaté les cabinets Spinosi et Coudray, qui ont déposé jeudi une requête en urgence devant le Conseil d'Etat.

A quelques jours de mobilisations annoncées en France les 10 et 18 septembre, la volonté manifeste d'écartier les journalistes d'opérations de violences urbaines est vécue comme une provocation par l'ensemble de la profession.

Le ministère de l'Intérieur et la police nationale effectuent un rétropédalage en parlant d'une « maladresse ». Les services communication nous jurent, main sur le coeur, de ne pas avoir été au courant de ce document. Mais comment est-ce possible ?

Le groupe de contact doit se réunir en urgence ce mardi 9 septembre.

Ce groupe de contact, qui est l'une des préconisations du rapport Delarue, décortique les entraves à la liberté d'informer et d'être informé, en réunissant des responsables communication du ministère de l'Intérieur, de la préfecture de police de Paris, de la gendarmerie, de la police nationale, l'administration du ministère de la Culture, RSF, des organisations patronales et les organisations syndicales représentatives de journalistes.

L'intersyndicale SNJ - SNJ-CGT- CFDT-Journalistes et SGJ-FO répondra à l'invitation du groupe de contact du 9 septembre et tient à faire savoir qu'elle ne lèvera aucune de ses requêtes devant la justice tant qu'elle n'aura pas l'assurance que les journalistes pourront exercer leur mission d'informer lors de tout événement, éventuelles violences urbaines comprises.

L'intersyndicale tient à faire savoir au ministère de l'Intérieur et à la police nationale qu'il y a un problème de fond comme de forme.

L'intersyndicale insiste auprès du ministère de l'intérieur et de la police nationale pour qu'ils publient un écrit officiel qui rappelle le rôle indispensable des journalistes dans une démocratie digne de ce nom.

Tout journaliste doit pouvoir relater les faits, rien que les faits, lors de violences urbaines ou d'occupations illicites (aéroports, gares, etc.).

Des règles ont été fixées pour l'identification des journalistes dans les manifestations : la carte de presse CCIJP (la Commission de la carte), la carte de presse internationale de la Fédération internationale des journalistes (FIJ) ou une attestation signée par l'employeur (un journal, une agence de presse, une entreprise de production, etc.) permettent aux forces de l'ordre de savoir qui est journaliste sur le terrain. Elles ne doivent pas être remises en cause.

A quelques jours de mobilisations importantes, il est plus que nécessaire de réaffirmer le rôle d'observateurs des journalistes pour documenter les éventuels dérapages, d'où qu'ils viennent. Sans compter que la qualification d'un événement en violences urbaines peut être sujet à interprétation.

Paris, le 8 septembre 2025.